

# INFORMATIONS COMMUNALES

## SEPTEMBRE 2010

### ▪ Votation fédérale

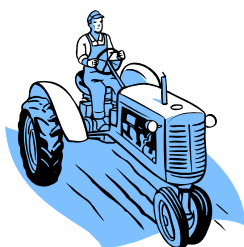
La prochaine votation fédérale se déroulera **les 25 et 26 septembre 2010**. Le bureau de vote sera ouvert le samedi de 19h00 à 20h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00.



- ❖ A l'urne (pas besoin de signature de la carte).
- ❖ Au préalable : Auprès de l'administration communale durant les heures d'ouvertures du secrétariat communal (vote personnel – signature non obligatoire) jusqu'au vendredi 24 septembre 2010 à 16h00.
- ❖ Par correspondance : Après avoir rempli le bulletin de vote, l'introduire dans l'enveloppe de vote, celle-ci ne doit contenir aucun signe distinctif. Coller cette dernière et la mettre dans l'enveloppe de transmission. Signer la carte de vote. Inscrire le numéro postal et la localité d'acheminement. Insérer la carte de vote dans l'enveloppe de transmission de manière à ce que l'adresse de l'administration communale apparaisse dans la fenêtre. Affranchir et poster l'enveloppe ou la glisser directement dans la boîte aux lettres de l'administration communale. L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'administration jusqu'au **vendredi 24 septembre 2010 à 16h00**.
- ❖ A domicile : Uniquement pour les malades ne pouvant se déplacer, sur demande 24h avant la clôture du scrutin, soit jusqu'au samedi 25 septembre 2010 à 12h00.
- ❖ Duplicata : Demande au secrétariat communal, 24h avant l'ouverture du scrutin, soit jusqu'au vendredi 24 septembre 2010 à 19h00.

### ▪ Aux agriculteurs

Nous rappelons aux agriculteurs que les chemins ne doivent pas être souillés avec de la terre (labour), fumier, purin ou autres résidus. Ils veillent à maintenir dégagés les fossés, les saignées et les grilles de chambres. Il leur est interdit de labourer les banquettes. Celui qui souille un chemin est tenu de le nettoyer sans délai.



## ■ Demandes de bourses 2010/2011

Nous vous informons que tous les formulaires et renseignements utiles se trouvent à l'adresse suivante :



Section des bourses  
Rue du 24-Septembre 2  
2800 Delémont  
[www.jura.ch/bourses](http://www.jura.ch/bourses)

Le secrétariat communal met également à disposition les demandes de bourses.

## ■ Cartes journalières

Nous vous informons que les communes de Delémont et de Porrentruy mettent chaque jour à disposition des cartes journalières « Commune » au prix de Fr. 39.- (frais de gestion et d'envoi en plus : Fr. 1.50).

Les cartes journalières doivent être commandées par téléphone, du lundi au vendredi, dès 08h15 à 11h45 au n° de tél : 032 421 92 20 pour Delémont et 032 465 77 00 pour Porrentruy.



Concernant la disponibilité des cartes, nous vous prions de bien vouloir consulter le site suivant pour Porrentruy :

[http://www.porrentruy.ch/pdf/carte\\_CFF/reservation.pdf](http://www.porrentruy.ch/pdf/carte_CFF/reservation.pdf)

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations  
Le conseil communal de Bure